



Motion de soutien de l'union départementale CGT de Seine-Saint-Denis à Jean-Paul DELESCAUT, Secrétaire Général de l'union départementale CGT du Nord

Jean-Paul DELESCAUT, secrétaire général de l'UD CGT 59, est mis en cause pour « apologie du terrorisme » et « incitation à la haine raciale ». Il est convoqué au tribunal correctionnel le 28 mars prochain. C'est un tract publié le 10 octobre 2023 qui est à l'origine de cette convocation, dont le contenu visait à dénoncer les crimes contre toutes les victimes civiles et le refus de l'instrumentalisation de l'attaque meurtrière du 07 octobre 2023. Tout en condamnant le massacre du 07 octobre, l'UD rappelait dans ce tract l'histoire du conflit, appelait à la fin de la colonisation pour permettre une solution pacifique au Proche Orient. Tous les prétextes sont bons pour tenter de faire taire les voix qui appellent à une paix juste et durable au Proche Orient. La convocation de Jean-Paul s'inscrit dans la poursuite de la répression syndicale et de la criminalisation de l'action syndicale, et plus largement de tous les mouvements de contestation syndicaux ou citoyens. L'union départementale CGT de Seine-Saint-Denis apporte tout son soutien à Jean-Paul DELESCAUT et à toute l'UD 59. Elle exige l'abandon de toutes les poursuites judiciaires à l'encontre de Jean-Paul et de tous les militants et militantes syndicaux. En outre, la CGT 93 appelle à un cessez-le-feu immédiat, à la libération de tous les otages et les prisonniers palestiniens, à la levée du blocus de Gaza et au respect du droit international.

Bobigny, le 22 mars 2024